

	<p align="center">Pour les déchets à risques infectieux Solides non perforants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pansements • Compresses • Cotons • Rouleaux salivaires • Gants • Bavettes • Canules d'aspiration chirurgicale • Corps de seringue sans l'aiguille • ...
	<p align="center">Pour les déchets perforants, coupants et piquants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aiguilles • Lames • Bistouris • Seringues • Fraises • Ampoules • ...
	<p align="center">Pour les déchets perforants, coupants et piquants ou semi-liquides :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petits déchets anatomiques non identifiables • Aiguilles à suture • Tubes de prélèvement • Poche de liquide biologique • Flacons • ...

Tous nos emballages homologués comportent les indications réglementaires :

- Le signe infectieux
- Le marquage ADR (Accord européen sur le transport des matières Dangereuses par la Route)

<p>Caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenant à usage unique ; • Couleur dominante jaune ; • Etanchéité ; • Système de fermeture temporaire ; • Système de fermeture permanente (inviolable et sécurisée pour le transport) ; • Poignée de transport ; • Repère indiquant la limite de remplissage ; • Pictogramme des déchets infectieux (classe 6) ; • Fermeture du lien solidaire du sac lors de la fermeture définitive de la caisse-carton ; • Pictogramme indiquant l'interdiction de collecter des déchets perforants s'ils ne sont pas pré-conditionnés ; • Schéma de montage, d'ouverture et de fermeture ; • Masse brute maximale à ne pas dépasser en kg (pour les caisses-carton, les fûts et GRV) ; • Mention « DASRI » obligatoire (pour les caisses-carton, les fûts et GRV) • Mention : « Attention ne jamais forcer pour l'introduction des déchets » ; • Identité du producteur. 	<p>Transport des emballages</p> <p>Pour pouvoir être transportés, les emballages doivent être homologués pour le transport ADR* :</p> <p>- Marquage : code emballage</p> <p>Symbole ONU pour les emballages 1 = fût, 3 = jerrycane, 4 = caisse G = carton, H = plastique, B = aluminium Y = groupe de l'emballage 1 = masse brute maximale en kg S = emballage pour déchets solides Date de fabrication Laboratoire de contrôle</p> <p>- Étiquetage : par une étiquette de danger (Classe 6) + Code ONU.</p>
---	--

TDR

ZAC Ravine à marquet - Rue Antanifotsy – 97419 La Possession

Tél : 02 62 44 67 77 – Fax : 02 62 44 67 78